

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE  
l'Enseignement Supérieur  
5<sup>e</sup> Bureau

Paris, le

10 MAI 1909

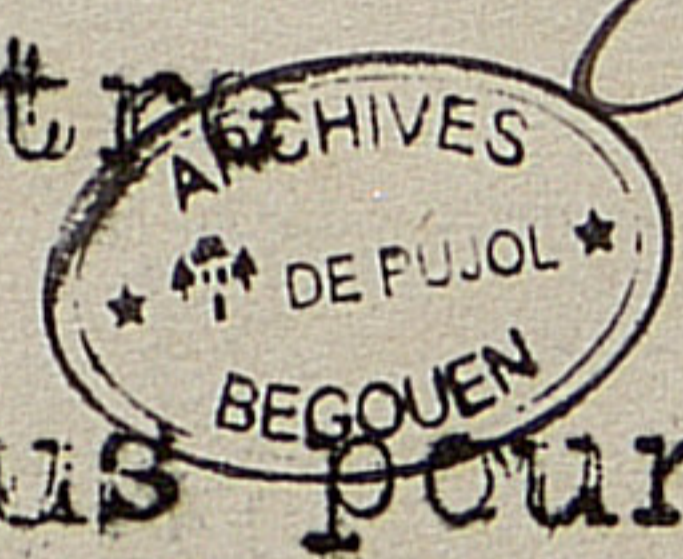
190

Objet :

*Paris*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli,  
un permis de circulation à demi-tarif entre *Cette*  
*Boulogne* et vice versa, que vous pourrez  
utiliser, entre le 20 Mars et 20 Mai, pour aller assister  
aux séances du Congrès du Caire.



Vous voudrez bien m'accuser réception de ce  
permis.

Agréez, *Monsieur*, l'assurance de ma  
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation:

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,  
Conseiller d'Etat,

*Mayet*

*Monsieur Cartailhac, membre du Comité  
à Boulogne.*